



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°20/083**  
**Grand Port Maritime du Havre**

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située sur la voie d'accès MTV3 – Voie A sur la commune de Rogerville, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5223 et en vue de l'implantation d'une activité de transports routiers de fret de proximité.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société LUIS MOREAU CONSULTING, 17 lotissement Les Coteaux d'Honnville – 14600 LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR, SIREN n° 818 249 062 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société LUIS MOREAU CONSULTING ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-025 portant sur la dépendance susvisée le 25/09/2020.

Description de la dépendance :

- une surface de bâtiment d'une superficie totale de 193,53 m<sup>2</sup>, répartie comme suit :
  - une surface de bureaux d'une superficie de 42,13 m<sup>2</sup>,
  - une surface de locaux divers d'une superficie de 84,56 m<sup>2</sup>,
  - une surface de parties communes d'une superficie de 66,84 m<sup>2</sup>,
- une parcelle de terre-plein d'une superficie de 2 542 m<sup>2</sup>.

Durée de la convention : 3 ans à compter du 03/02/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 20-025 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@havre-port.fr](mailto:clientzip@havre-port.fr)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.